REVISION DES LISTES ELECTORALES
CERTIFICATION DES TABLEAUX RECTIFICATIFS

CANTON	REDESSAN
COMMUNE	CASTILLON DU GARD

TABLEAU N° 1 / U.E. (PARLEMENT EUROPEEN)

(à dresser pour le 10 janvier 2018)

Ce document doit être :
* intégralement rempli
* revêtu du timbre de la mairie
*revêtu de la signature des trois membres de la commission administrative
*** être déposé avec ses intercalaires informatiques au format image (PDF ou autres) dès le 11 janvier 2018 sur la plate-forme e-listelec**
(les intercalaires informatiques sont l'édition des listes nominatives des personnes inscrites et des personnes radiées)

Ce PREMIER TABLEAU contenant.....une.....RECTIFICATIONS
(inscrire en toutes lettres le TOTAL des additions et des radiations)
opérées sur la liste électorale a été dressé par la Commission instituée par l'article L. 17 du Code Electoral

Nombre d'inscrits au 28 février 2017	17
Additions	0
Radiations	1
TOTAL au 10 janvier 2018	16

Timbre de la Mairie MAIRIE de CASTILLON-DU-GARD (GARD)

Fait à...Castillon du Gard....., le 10 janvier 2018.

SIGNATURES

du Délégué de l'Administration	du Délégué du Tribunal de Grande Instance	du Maire
D. PAUNE	G. PERIER	J-L BERNE